

## Compte rendu de séance

### Séance du 16 Mai 2022

L' an 2022 et le 16 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

**Présents :** M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

**Excusés :** MM : DUCLOS Dominique, GOIBEAU Ludovic

**Absents :**

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

**Date de la convocation :** 09/05/2022

**Date d'affichage :** 09/05/2022

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Mans  
le : 17/05/2022

et publication  
du : 23/05/2022

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BORDIN Ingrid

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2022 - 2022-043  
Droit de préemption urbain - 2022-044  
Subventions 2022 - 2022-045  
Vente ancien commerce (cadatré C n°184) - 2022-046  
Délibération relative à la publicité des actes de la collectivité - 2022-047  
Commerce : rupture du bail de location gérance - 2022-048

**Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2022**

réf : 2022-043

Le Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Droit de préemption urbain**

réf : 2022-044

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- Section ZP n°134 : 28 rue des Vallons, section ZP n°140 : 16 rue des Vallons, section ZP n°141 : 14 rue des Vallons, section ZP n°143 : 10 rue des Vallons, section ZP n°162 : 5 rue des Vallons, section ZP n°164 : 2 impasse des Vergers, section ZP n°165 : 4 impasse des Vergers

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Subventions 2022**

réf : 2022-045

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

| <b>ASSOCIATIONS</b>                                    | <b>2021</b> | <b>2022</b>                |
|--|-------------|----------------------------|
| • Amicale Avoise Animations                            | 700 €       | 700 €                      |
| • Pétanque Avoisienne                                  | 185 €       | 185 €                      |
| • Association Pêche Parcé-Avoise                       | 250 €       | 250 €                      |
| • Les Randonneurs                                      | 230 €       | 230 €                      |
| • Avoise Loisirs Créatifs                              | 250 €       | 250 €                      |
| • Union Nationale des Combattants Parcé-Avoise         | 120 €       | 120 €                      |
| • ARA (Rucher Avoisien)                                | 265 €       | 265 €                      |
| • Avoise en Fêtes                                      | 250 €       | 250 €                      |
| • Piégeurs   |             | 1€ par capture de ragondin |
| • A3CS   | 0 €         | 269,10€                    |
| • Ass. Service à domicile ADMR Malicorne               | 50 €        | 50 €                       |
| • Solidarité Paysans 72                                | 150 €       | 150 €                      |
| • Association pour le Don de Sang Bénévole Sablé-Noyen | 30 €        | 30 €                       |

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Vente ancien commerce (cadatré C n°184)**

réf : 2022-046

M. le Maire présente une offre d'achat pour l'ancien commerce, situé 5 ruelle de l'église à Avoise, immeuble cadastré C 184 d'une contenance globale de 360m<sup>2</sup>, cette proposition est faite au prix de 33 000 € net vendeur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider cette offre et autorise le Maire ou les adjoints à signer tous les documents inhérent à cette vente.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

### **Délibération relative à la publicité des actes de la collectivité**

réf : 2022-047

Vu l'[ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements](#),

Vu le [décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements](#),

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage ;

et

Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Commerce : rupture du bail de location gérance**

réf : 2022-048

Suite au décès de son associé, la locataire informe le Conseil Municipal, par courrier, de son souhait de résilier le bail de location gérance du commerce.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide d'accepter la résiliation du bail au 31 mai sans préavis et abandonne les loyers d'avril et mai 2022.

L'état des lieux de sortie sera réalisé le 31 mai.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions et informations diverses :**

- Chantier argent de poche du 4 au 8 juillet 2022, inscription à la mairie
- Terrain multisports : Le montage sera terminé le 19 mai 2022
- Les panneaux photovoltaïques seront installés à partir du 23 mai 2022
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : 13 juin et 5 septembre 2022
- Le fleurissement de la commune débutera le 19 mai 2022
- La salle polyvalente est sonore, un cabinet sera missionné pour réaliser des tests sonores et pour apporter des solutions.
- Vitesse excessive dans le bourg, les stop devraient être installés prochainement
- Demande d'un nouvel arrêt de car pour le nouveau lotissement, une demande a été faite l'année dernière, elle sera renouvelée cette année.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 20/05/2022  
Le Maire  
Antoine d'AMÉCOURT